

Villas Fleuries : des riverains « vigilants » et « mobilisés »

Ils étaient plusieurs dizaines, hier après-midi, pour témoigner de leur attachement à cette voie si unique à **Cagnes-sur-Mer** qui risque d'être « dénaturée » par un projet de logements sociaux.

Un après-midi citoyen avec, comme toile de fond, le cachet de l'allée des Villas fleuries. Un décor charmant pour une problématique qui l'est beaucoup moins : le projet de construction de 29 logements sociaux en face de ces maisons classées (*lire ci-dessous*) qui regorgent d'histoires. Celles des pêcheurs du Cros, évidemment. C'est pour défendre ce bout de patrimoine que des dizaines de Cagnois se sont réunies ⁽¹⁾, hier. Ambiance bon enfant sous couvert d'une détermination sans faille.

« Les Crossois ne veulent pas être spectateurs »

Le collectif « la Casa du Cros » a demandé de l'aide aux Cagnois présents. « Les différents échanges avec la mairie ne suffisent pas. » Les riverains veulent être plus impliqués. C'est pourquoi, hier après-midi, plus de 350 personnes ont signé une demande de concertation publique qui sera transmise à la Ville. L'objectif ? Peser dans la balance et se faire entendre. « Ce n'est pas une pétition », a précisé Jean-Pierre Woignier, copropriétaire, responsable du collectif et pré-



Les riverains étaient nombreux, hier après-midi, allée des Villas fleuries, pour l'après-midi citoyen organisé pour défendre ce patrimoine du Cros. (Photos A. D.)

Un dossier sensible depuis 2020

Construites en 1926, les 21 villas fleuries font de la résistance. La raison ? Un projet de construction de 29 logements sociaux, situé en face de ces maisons. Le programme immobilier est dans

les cartons depuis 2020. Depuis, les riverains demandent à travailler en concertation avec la Ville. Plusieurs rendez-vous se sont tenus entre les habitants et le maire qui dit vouloir « dé-

fendre ce patrimoine » mais ne démord pas : « Il y aura des logements à cet endroit-là ». La dernière réunion date du mercredi 5 octobre. Le projet d'immeuble devrait bientôt être validé.

Le président de l'association des amis du Cros-de-Cagnes. Avant d'insister : « Les Crossois ne veulent pas être spectateurs de leur futur mais acteurs. » Jean-Claude, un riverain, va dans le même sens : « On a l'impression que la mairie attend que le projet soit finalisé pour nous le présenter, ce

sera trop tard. Aménager le coin : oui, mais en restant cohérent avec ce qu'il y a autour. »

Ils sont déterminés à ne rien lâcher

La requête des habitants ? Oublier l'idée de logements sociaux – « On n'est pas contre mais ce n'est pas un en-

droit approprié » – et réhabiliter l'espace en offrant un service supplémentaire aux Crossois. Réjane a acheté une maison dans l'allée il y a peu : « Il faudrait un avant-projet qui montre les autres possibilités pour anoblir le lieu ». Réjane, Marie, Jean-Claude, Pascal, Jean-Pierre. Tous

Elles ont dit

« Le dernier poumon vert du Cros »



Réjane, Crossoise

« C'est le dernier poumon vert du Cros-de-Cagnes. C'est atypique, c'est mignon, ça a du charme, c'est une magie un peu cachée. On va gâcher ça avec des immeubles et des parkings ! Ce qui est censé être mis en avant c'est notre histoire alors que la mairie ne parle que de logements. »

« Cet endroit est hors du temps »



Marie, Crossoise

« On va enlever tout le charme de cet endroit privilégié. Il faut le garder hors du temps. Avant, les pêcheurs repeignaient leur maison avec le reste de peinture qu'il leur restait après avoir repeint leur bateau. Aujourd'hui, on nous impose des couleurs, alors que la mairie dit que c'est unique »

parlent d'une même voix : ils ne lâcheront rien. « On sera toujours vigilants et mobilisés », a lancé le président du collectif au public. Applaudissements. Il y a les paroles et puis... les habits. Pour ce combat, le collectif a fait personnaliser des pulls. Le nom de la série à succès,

La casa de papel s'est transformé en « Casa du Cros » avec le même logo. Touche supplémentaire, la phrase inscrite : « Sauvons notre patrimoine ».

ALICE DAVID

adavid@nicematin.fr

1. En présence du député Rassemblement national de la 6^e circonscription des Alpes-Maritimes, Bryan Masson.

Le classement « élément remarquable » protège-t-il cette allée du Cros-de-Cagnes ?

L'allée des Villas Fleuries, à Cagnes-sur-Mer, n'a pas fini de faire couler de l'encre. Depuis l'annonce d'un projet de logements dans ce typique quartier de pêcheurs il y a deux ans, les copropriétaires s'inquiètent [*lire ci-dessus*].

Un statut différent des « monuments historiques »

Classées « élément remarquable » sur le plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm), ces villas datant de 1926 sont-elles vraiment protégées sur le plan juridique ?

Explications. « Le repérage « élément remarquable » au PLUm n'apporte aucune réelle protection juridique », tranche un porte-parole de la di-



L'allée des Villas Fleuries, au Cros-de-Cagnes. (Photo Dylan Meiffret)

rection régionale des affaires culturelles (DRAC). « Ce n'est pas le même statut que celui d'un monument historique », éclaircit de son côté Mathieu Perrin, architecte des Bâtiments de France,

en charge du secteur de Cagnes-sur-Mer. Dans la cité de Renoir, seuls le domaine des Collettes, le château Grimaldi et la chapelle Notre-Dame-de-Protection sont classés « monuments his-

toriques ». Ce statut les protège par exemple, d'une construction à moins de 500 mètres. Aucun élément au Cros-de-Cagnes n'est ainsi protégé. Pas même la célèbre chapelle Saint-Pierre. « Mais la mairie de Cagnes-sur-Mer affiche vraiment une démarche de protection patrimoniale », souligne Mathieu Perrin. Ainsi, le statut « élément remarquable » des Villas Fleuries interdit leur démolition. Sauf, si elles sont placées en état de péril ou se retrouvent abandonnées.

Elles ne peuvent pas être détruites

Les copropriétaires de ces typiques maisons sont inquiets : la construction des futurs logements, et notamment d'un parking souterrain, pourrait-elle fra-

giler la structure de leurs habitations ? « Elles n'ont pas des fondations très profondes et avec les vibrations, les secousses, et le détournement des eaux souterraines... », avaient-ils argumenté, dans un communiqué de presse adressé à Nice-Matin, mardi 20 septembre. Mais Michel Perrin se montre rassurant : « Pour toute nouvelle construction, des études de sol sont obligatoires. Le projet de logements qui est prévu à l'allée des Villas Fleuries s'inscrit vraiment dans l'histoire du village du Cros, il n'y aura pas d'impact majeur. » Et de rappeler : « A chaque révision de PLU, les riverains peuvent demander un changement de zone. »

ORNELLA VAN CAEMELBECKE
ovancaemelbecke@nicematin.fr